

§1 Intitulé du module	Actions spécifiques et enjeux - AS						2025-2026
Code T.TS.SO359.AS3.F.25	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres	Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres		

2 **Organisation**

Crédits ECTS *

6 ECTS

Langue(s)

français

Volées :

PT 2024, EE 2022, TP 2022

Semaines 12 à 19

Jeudi et/ou Vendredi

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Compétences

4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.

Objectifs

Au terme du module, chaque étudiant·e sera capable de/d':

- Identifier les dispositifs légaux, institutionnels et/ou politiques propres aux différents champs d'intervention des assistant·es sociaux·les (ci-après, AS) vus dans le module (protection de l'adulte, vieillesse, addictions, santé mentale et/ou migration).
- Expliquer les modalités d'intervention des AS dans les champs d'intervention traités dans le module.
- Expliquer le rôle et les enjeux de l'intervention des AS dans les champs d'intervention traités dans le module par rapport aux autres professions/métiers dans une logique d'interprofessionnalité.
- Proposer et justifier une intervention sociale et/ou une orientation correspondant à la fois au champ spécifique de la pratique des AS et aux besoins et demandes des bénéficiaires.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Ce module permet aux étudiant·es d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'intervention des

AS dans différents champs spécifiques. Il s'agit en particulier d'être en mesure de penser et situer leur capacité d'agir au carrefour de prescriptions légales et institutionnelles, tout en collaborant avec la personne et son réseau personnel, médico-social et les autres professionnel·les.

À partir d'apports théoriques, d'analyses de dispositifs et d'études de cas, les étudiant·es approfondissent les champs spécifiques suivants :

Droit de protection de l'adulte : Cette partie théorique du module présente le droit de protection de l'adulte en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. Y seront abordés notamment les principes généraux qui gouvernent ce nouveau cadre, les principales dispositions juridiques du droit de protection de l'adulte concernant les mesures personnelles anticipées, les mesures appliquées de plein droit, et les mesures prises par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, en particulier les mesures de curatelles.

Vieillesse : Dans cette partie, il est question d'aborder les problématiques diverses rencontrées par les personnes âgées, un public croissant en raison du vieillissement de la population, telles que la perte d'indépendance, l'isolement, ou encore les difficultés financières, tout en prenant en compte la diversité des situations individuelles. Il s'agit aussi de réfléchir aux enjeux liés à l'accompagnement de ce public.

Addictions : Dans cette thématique, l'accent est porté sur les divers types de dépendances, la place du produit et les problématiques spécifiques rencontrées en service social. La nature de ces problématiques et les contextes dans lesquels elles apparaissent, les dispositifs légaux et institutionnels seront présentés et travaillés.

Santé mentale : Cette partie du module aborde des connaissances théoriques de base en matière de santé mentale indispensables au métier d'AS auprès de personnes souffrant de troubles psychiques. Y seront abordés en particulier les notions de psychopathologie, les différents troubles psychiques et des pistes permettant d'approcher les rapports entre troubles psychiques, difficultés sociales et désaffiliation. La place des usagers et usagères en matière de droits, d'entraide et d'appui aux proches dans le champ de la santé mentale est également présentée.

Migration : Dans cette partie, l'accent est porté sur les politiques migratoires et les politiques d'intégration à l'égard des personnes migrantes ou immigrées en Suisse. Les différents cadres légaux qui régissent l'entrée, le séjour et la fin de séjour des personnes de nationalité étrangère en Suisse, tout comme les politiques d'intégration en leur faveur, sont abordés. Un accent particulier est porté sur les prestations sociales et les conséquences du recours à celles-ci pour les personnes immigrées.

Formes d'enseignement et modalités pédagogiques

- des cours théoriques en présentiel (synchrone)
- des cours additionnels en ligne via Moodle (asynchrones)
- une immersion terrain centrée sur la pratique des AS
- des ateliers visant un partage de connaissances entre les étudiant·es et l'équipe du module

Les étudiant·es sont invité·es à acquérir activement, par leur travail personnel, une partie des concepts et des thématiques choisies. Les cours asynchrones des champs sélectionnés par l'étudiant·e sont obligatoires.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'évaluation de ce module se subdivise en deux parties :

- Un examen oral de groupe concernant le champ d'intervention dans lequel le groupe réalise son immersion terrain, **vendredi 8 mai 2026 (semaine 19)**.
- Un examen oral individuel sur une vignette s'inscrivant dans le second champ de l'étudiant·e, **jeudi 25 ou vendredi 26 juin 2026 (semaine 26)**.

Pour les enseignements en présentiel (synchrone), **une participation régulière et active des étudiant·es est exigée**. Des sondages aléatoires de présence au nombre de 5 seront effectués. Lors de ces sondages, deux absences sont tolérées. **Dès la troisième absence, 10% des points** totaux de la grille d'évaluation finale du module seront retirés. **Dès la cinquième absence, 20% des points** seront retirés.

Toute absence doit être excusée dès connaissance de celle-ci, par courriel à la responsable du module et à l'assistante du module. En cas de présentation d'un certificat médical ou d'un document justificatif officiel (une convocation judiciaire, par exemple), l'absence ne sera pas comptabilisée.

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module**Modalités de répétition :**

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- a) Se présenter à une nouvelle épreuve d'évaluation du module concerné lors d'une 2^e session prévue durant la même année académique, soit un travail écrit individuel intégrant les remarques du jury relatives à l'examen oral individuel à remettre avant le **vendredi 28 août 2026 (semaine 35)**.
- b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Remarques

Dans le cadre de ce module, aucune restriction n'est instituée quant à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) générative aussi bien pour les intervenant·es (internes et vacataires) que pour les étudiant·es. Cette utilisation ne fera l'objet d'aucune pénalité **pour autant que la probité intellectuelle soit respectée**. Il est demandé donc d'annoncer l'outil mobilisé (ChatGPT, Deepl, Quillbot, etc.) et les raisons de son utilisation (corrections, explications, reformulations, traductions, ou autres à préciser).

9 Bibliographie

Une liste bibliographique pour chaque champ sera communiquée au cours du module par les différent·es intervenant·es.

Nom de la ou du responsable de module *

SIMOES Tania

Descriptif validé le *

22 janvier 2026

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle